

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	4 (1916)
<b>Heft:</b>	45
<b>Artikel:</b>	Chronique parlementaire vaudoise
<b>Autor:</b>	Dutoit, Lucy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-251410">https://doi.org/10.5169/seals-251410</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LB

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 2.50
ETRANGER... .	3.50
Le Numéro.... .	0.20

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

## ANNONCES

La case, par an	Fr. 18.—
2 cases. . . .	35.—
La ligne, par insertion	0.25

**SOMMAIRE :** Enfin!... : E. Gd. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT; II. Chronique parlementaire fédérale : E. Gd.; III. Correspondance. — Les Morts. — Lettre de France : le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des Femmes : M. PICHON-LANDRY. — Ce que disent les journaux féministes... — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

## ENFIN !...

Les journaux quotidiens ont relaté que, dans la dernière session du Grand Conseil bernois, le député socialiste Münch a déposé, à propos du projet de loi communale alors en discussion, la proposition que, dans les questions communales, le droit de suffrage fut étendu aux femmes. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, cette proposition n'a pas été immédiatement enterrée, mais fut remise à une Commission pour venir en discussion dans la session d'automne — non, il est vrai, sans que le président de cette Commission remarquât ironiquement que les femmes bernoises tenaient bien peu à ce droit, puisque l'Association bernoise pour le Suffrage elle-même n'avait encore manifesté aucun désir à cet égard! Cette remarque était prématurée, car nous savons que l'Association bernoise se prépare au contraire à mener énergiquement campagne en faveur de la proposition Münch, et va envoyer prochainement, avec les signatures de suffragistes tant masculins que féminins, une pétition au Grand Conseil. Une grande réunion d'organisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet à laquelle ont pris part une cinquantaine de personnes venues de toutes les parties du canton, et dans laquelle a été fondé un Comité d'action. Une propagande aussi intense que le permettent les ressources et les forces des suffragistes bernois sera faite dès la mi-août pour recueillir des signatures; une Commission de presse et une Commission de conférences ont été nommées, ainsi qu'un bureau exécutif de neuf membres. Inutile de dire que ce Comité est indépendant et ne se rattache à aucun parti politique.

Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant des péripéties de cette campagne, que nous suivrons, il n'est pas besoin de le dire, avec la plus chaude sympathie. Car c'est la première fois que la question du suffrage féminin, en dehors du domaine ecclésiastique, professionnel, ou scolaire, se pose dans un canton suisse. St-Gall a depuis quelques années un projet, dû à M. Huber, député socialiste de Roschach, qui dort dans les cartons du Grand Conseil, et l'on sait l'accueil que la Commission de révision de la loi électorale fit dernièrement à Neuchâtel à une demande des groupes suffragistes, qui tentèrent de profiter de cette occasion pour poser la question des droits de la femme au Grand Conseil!... Ailleurs, rien n'a été fait encore, à notre connaissance, dans ce domaine. Berne arrive donc bon

premier avec sa discussion annoncée pour la session d'automne.

Et ceci a son importance pour nous, suffragistes d'autres cantons. Car rien n'est plus contagieux que l'exemple, et les objections que l'on fait au suffrage féminin australien ou américain — qui est trop anglo-saxon; danois ou norvégien — qui est trop scandinave; finlandais — qui n'est pas assez russe, — tomberont d'elles-mêmes quand on verra l'ours de Berne, qui n'a point cependant la réputation de s'emballer, envisager la possibilité de donner le droit de vote aux femmes, ses concitoyennes — pour en faire ainsi, et seulement ainsi, ses véritables concitoyennes.

E. Gd.

## Les Femmes et la Chose publique

## I. Chronique parlementaire vaudoise.

Le Grand Conseil du Canton de Vaud a tenu sa session ordinaire de printemps, du 1<sup>er</sup> au 30 mai écoulé.

Les objets les plus divers y ont été traités ou abordés : instruction, hygiène, affaires fédérales, agriculture, chemins de fer, etc.

Ce n'est pas seulement nos députés et leurs électeurs que ces sujets variés peuvent et doivent intéresser. Les femmes se rendent toujours mieux compte qu'elles aussi doivent vouer leur attention à toutes les affaires de l'Etat, que la chose publique ne doit point les laisser indifférentes. Toutes ces questions les concernent autant que les hommes; c'est pour elles un devoir de les étudier et de se préparer ainsi à l'exercice des droits de citoyennes qu'elles revendiquent.

La plus grande partie des débats a été consacrée à la loi sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne, loi qui d'ailleurs n'a pas modifié de façon très sensible la précédente. Celle-ci avait été élaborée en 1890, lors de la transformation en Université de l'ancienne Académie fondée en 1537 par LL. EE. de Berne.

Cette nouvelle loi tient donc compte d'expériences faites pendant vingt-cinq ans et contribuera au développement et au progrès de notre Haute Ecole.

La principale modification introduite est la nomination des professeurs ordinaires pour dix ans seulement, et non plus à vie,

comme cela avait été le cas jusqu'ici. Cette mesure a pour but de permettre aux autorités de prendre, éventuellement, des sanctions envers le professeur qui agirait dans un sens contraire aux intérêts de l'Université. Elle a été dictée par le désir que certains faits déplorables ne se reproduisent pas, faits qui sont encore dans toutes les mémoires.

Autre innovation : un chancelier nommé par le Conseil d'Etat, sur le préavis de l'Université, devra veiller, sous l'autorité du recteur, à la bonne marche de l'Université, à l'application des règlements, à l'expédition des affaires, à l'ordre des archives, etc.

Cette loi supprime l'énumération des objets d'enseignement pour permettre au Conseil d'Etat, soit d'augmenter le nombre des chaires, soit de le diminuer. Elle consacre l'existence d'un Institut de police scientifique se rattachant à la faculté de droit et envisage pour plus tard la fondation d'un Institut agronomique.

Pour faire droit à la demande de la Société pédagogique vaudoise, il est décidé que le brevet de capacité pour l'enseignement primaire (brevet de l'Ecole Normale) pourra permettre à son porteur, à titre exceptionnel, d'entrer dans les Facultés des lettres et des sciences.

Jusqu'à maintenant, les élèves du Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne pouvaient, sur le vu de leur diplôme, obtenir l'immatriculation aux Facultés des lettres, des sciences ou de droit. A partir de juillet 1916, il leur sera possible de passer le baccalauréat ès lettres et le certificat de maturité fédérale dans le Gymnase même, ce qui leur procurera l'accès à toutes les facultés et à tous les examens de grades.

C'est avec plaisir que nous avons lu la conclusion de ces débats présentée par M. Vulliamoz, de St-Cierges, qui, après avoir affirmé que cette loi serait votée avec joie par les députés campagnards parce qu'elle perfectionne une institution « semeuse de liberté », ajouta que « si l'agriculture est à la base de notre prospérité nationale, un pays est jugé sur l'élite de ses esprits ». Il recommanda ensuite aux professeurs universitaires de travailler aussi à l'éducation des étudiants, la science n'étant rien sans les qualités du cœur.

Une disposition modifiant un article de la loi sur l'organisation sanitaire fut votée en premier débat. Tandis qu'à l'heure actuelle la création des seules maisons de santé pour aliénés, épileptiques ou alcooliques doit être annoncée au Département de l'Intérieur, il est prévu que la même formalité s'imposera à l'avenir pour l'ouverture de n'importe quel sanatorium ou clinique recevant des malades et des accouchées. Un très grand nombre de patients venant se faire soigner chez nous, il est urgent de préserver autant que possible notre population des dangers que peuvent offrir ces maisons : dangers de contagion, de souillure d'égouts, d'infection d'eaux de source.

Une motion visant la protection de l'enfance et qui avait été présentée, il y a un certain temps déjà, est reprise par son auteur, M. le Dr Dind. Celui-ci désire que nos autorités s'entourent de toutes les garanties possibles pour que les enfants placés par l'Etat et les communes se trouvent dans des conditions sanitaires favorables. Il s'agit surtout de préserver ces enfants de tous les dangers de tuberculose auxquels ils risquent d'être exposés.

Ce qui fut, à notre sens, le plus intéressant dans cette session, ce fut le débat sur les affaires fédérales. Le Conseil d'Etat présenta sur ce sujet un rapport passant en revue les principaux événements qui, ces derniers mois, ont occupé, préoccupé et passionné l'esprit public de la Suisse romande et spécialement de notre canton. Ceci fut l'occasion d'un échange de vues d'une excellente inspiration entre MM. O. Rapin, Sydney Schopfer, un spé-

cialiste en matière de neutralité, et Aloïs de Meuron, conseiller national.

Ce débat, bien que nécessairement platonique, nous a paru bienfaisant, animé comme il le fut d'un souffle élevé de patriotism. Nous autres femmes sommes heureuses des paroles prononcées et des sentiments exprimés par nos députés, car nous aussi avons un idéal très élevé de notre dignité nationale; nous aussi voulons notre pays libre et indépendant, une Suisse grande et forte par les sentiments qui l'animent, une Suisse qui sache s'imposer à l'estime de tous.

Lucy DUTOIT.

## II. Chronique parlementaire fédérale.

Pour avoir été d'un intérêt moins palpitant que la célèbre session extraordinaire de mars, la session de juin des Chambres Fédérales n'a pas manqué d'autre part d'attirer avidement l'attention du pays. Nous n'avons toutefois ni l'intention, ni la place de résumer ici ces débats, ce qui serait d'ailleurs nous réservé le rôle aussi peu intéressant qu'inutile de pâle écho d'autres journaux : notre but, on le sait, est bien plutôt de relever parmi les sujets traités ce qui peut intéresser spécialement notre point de vue de femmes.

C'est pourquoi nous n'épiloguerons pas, après tant d'autres, sur les questions posées à propos des mesures prises en vue de maintenir la neutralité. Toutes celles d'entre nous qui réfléchissent ont leur opinion faite sur la violation du droit d'asile à l'égard de Lallemand et de Sychrava, sur l'attitude des autorités militaires au moment du bombardement de Porrentruy, sur la douloureuse affaire des préparatifs pour l'envoi de troupes dans la Suisse romande, dont cette session a hérité la discussion de la session précédente et sur la non moins douloureuse comédie de la clôture — nous voudrions écrire de l'étranglement — des débats à ce sujet, machinée, on nous l'a affirmé, pour éviter que la question de confiance qui aurait amené la démission de M. Decoppet fût posée. Car nous ne croyons pas que c'est avec des cachotteries ou des mesures d'autorité que l'on ramènera la confiance ébranlée, mais bien avec la plus grande et la plus parfaite franchise. Et c'est pourquoi nous nous associons ici à ceux qui estiment que le pays et la presse ont le droit de savoir ce qui se passe, et que, pas plus chez nous qu'ailleurs, il n'est sage de laisser un gouvernement mener, sans aucun contrôle, la barque de notre destinée. Cette tendance, comme les méthodes déplorables employées parfois dans notre armée, et sur lesquelles des révélations ont été faites au Conseil National (procédés du colonel Bardet), nous empêchent d'approuver complètement les paroles, d'excellente intention d'ailleurs, prononcées par M. Eugster, président du Conseil National, en clôturant la session : l'entente, la confiance, la bienveillance tant qu'on voudra, mais à condition qu'elles soient basées sur un droit imprescriptible de critique et de protestation contre toute déviation aux principes fondamentaux. Il n'est pas de patriotisme plus faux en même temps que plus néfaste que celui qui consiste à fermer les yeux en répétant que tout est pour le mieux dans la meilleure des Suisses, et nous croyons aimer notre pays d'une manière plus judicieuse et plus avertie en dénonçant impitoyablement tout défaut qui l'éloigne de l'idéal rêvé. Ceci, nous ne le disons pas seulement pour notre gouvernement et nos députés — ce qui, du reste, puisque nous ne sommes pas électeurs, leur importerait probablement fort peu! — mais aussi pour certaine attitude qu'ont prise quelques-unes parmi nous depuis la guerre de tout